



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

ON REPARLE DU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Le numéro de la *Lettre* était bouclé quand la bonne nouvelle est arrivée : la proposition de loi déposée le 9 août par le député macroniste Sacha Houlié rouvre le débat sur le droit de vote des étrangers en France. Nous reprenons le communiqué du collectif J'y suis j'y vote du 12 août 2022 et reviendrons plus longuement sur le sujet dans le prochain numéro de la *Lettre*.

Le droit de vote pour tous les résidentes et résidents de nos communes !

Une proposition de loi constitutionnelle visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux personnes non ressortissantes de l'Union européenne résidant en France vient d'être déposée¹ par le député Sacha Houlié, du groupe Renaissance. Bien que le texte proposé n'aborde que la question des élections municipales, le collectif J'y suis, j'y vote soutient cette proposition de loi constitutionnelle. Elle relance le débat sur la démocratie et l'égalité entre toutes les personnes qui résident dans nos communes, point de vue partagé par une majorité de l'opinion publique² et des forces de la société civile qui soutiennent cette revendication depuis des décennies, ainsi que des personnalités politiques de différents partis dans le passé.

L'aboutissement de cette proposition de loi concrétiserait une avancée démocratique significative et permettrait à la France de rejoindre les quatorze pays de l'Europe qui ont déjà octroyé ce droit. Il offrirait à plus de trois millions de personnes ressortissantes de pays non européens la possibilité de participer pleinement à la vie politique locale, d'être entendues et respectées pour leur contribution en tant que citoyennes et citoyens, en tant qu'électrices et électeurs et en tant qu'élu-es. Le collectif J'y suis, j'y vote demande aux groupes parlementaires Renaissance, La France insoumise (NUPES), Les Républicains, Démocrate (MoDEM et indépendants), Socialistes et apparentés (NUPES), Écologiste (NUPES), Gauche démocrate et républicaine (NUPES), Libertés, Indépendants outre-mer et territoires et aux députés non-inscrits de soutenir cette proposition de loi constitutionnelle.

1. Assemblée nationale : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b0178_proposition-loi#.

2. Historique des sondages d'opinion sur La Lettre de la citoyenneté n° 166 (2e trimestre 2021) et n° 169 (premier trimestre 2022) : <https://jsiv.fr/-La-Lettre-de-la-Citoyennete-.html>.

Édito

Exempleur Luxembourg et triste France. Sur le plan de l'attitude des politiques vis-à-vis des étrangers et de leur intégration dans leur pays de résidence, le Luxembourg et la France viennent de nous donner deux exemples opposés. Au Luxembourg, où actuellement les étrangers représentent presque la moitié de la population, le gouvernement et les députés viennent de faire une nouvelle et importante avancée pour associer et faire davantage participer ces étrangers à la vie démocratique du pays (voir page 2). Le fait que l'immigration dans le Grand Duché est très majoritairement européenne explique sans doute en partie ceci mais ne justifie en rien l'attitude des partis politiques dans beaucoup d'autres pays voisins et en particulier ce qui vient de se passer en France. Bien résumé par Vincent Geisser dans le récent numéro 187 de *Migrations Société* (voir un extrait de la conclusion de son éditorial dans « Ils ont dit »), les dernières campagnes électorales présidentielle et législatives ont été, une nouvelle fois, l'occasion de propositions xénophobes et exclusives des immigrés de la part des partis d'extrême droite mais aussi de la droite classique dont une limitation du droit du sol proposée par Valérie Pécresse, candidate des Républicains à la présidentielle. Les partis de gauche regroupés dans la Nouvelle union populaire, écologiste et socialiste (NUPES) ont parlé dans leur programme du droit de vote des étrangers aux élections locales mais ils ont bien été les seuls. Quant aux grands médias nationaux, ils continuent de parler des propositions négatives vis-à-vis de l'immigration, aucun d'entre eux n'a commenté ce qui se passe au Luxembourg !

Les nombreuses associations et les réseaux qui les regroupent en Europe doivent continuer à lutter pour qu'il y ait davantage d'accueil et de démocratie en Europe et en convaincre les représentants politiques. Nous y prendrons notre part.

Luxembourg : un nouveau vote du Parlement favorable à l'intégration politique des étrangers

Le 13 juillet, la chambre des députés a voté la proposition du gouvernement de modifier une nouvelle fois la loi électorale. Nous avons rappelé dans le numéro 168 de la *Lettre* la situation particulière du Luxembourg et la progression régulière, étape par étape, du pays pour accorder des droits politiques à ses résidents étrangers. Le nombre important d'étrangers, plus de 30 % dans les années 1970 et près de 50 % aujourd'hui, avait amené la future Union européenne à accorder au Grand Duché des dérogations à l'application du traité de Maastricht qui accorde en 1992 le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes aux étrangers ressortissants des autres États de l'Union. Pour ces étrangers, il leur faudra résider six ans dans le pays au cours des sept dernières années pour demander leur inscription sur les listes électorales et pouvoir voter. Dès 2003, une loi électorale accorde le droit de vote municipal, sans éligibilité, à tous les étrangers non communautaires résidant au Luxembourg depuis au moins cinq ans et, pour les communautaires, ils peuvent désormais être candidats après cinq ans de résidence au lieu de douze ans auparavant. En 2011, les résidents étrangers non communautaires peuvent être candidats aux municipales après cinq ans de résidence. La dernière modification votée en juillet supprime la durée de résidence pour tous les étrangers et réduit également, pour tout le monde, le délai avant la date d'une nouvelle élection pour s'inscrire sur les listes électorales, 55 jours au lieu de 87.

La majorité parlementaire actuelle et le gouvernement de Xavier Bettel, en place depuis 2013 et qui effectue un deuxième mandat, est une coalition du parti démocratique DP, des Verts Die Gréng et du parti ouvrier socialiste luxembourgeois LSAP. Les premières modifications favorables au vote des résidents non communautaires avaient été prises sous une majorité différente, de centre droit dirigée par Jean-Claude Juncker, qui fut ensuite président de la Commission européenne. Rappelons aussi les actions menées depuis longtemps par le monde associatif en faveur du vote des étrangers. Pour Corinne Cahen, l'actuelle ministre de la Famille et de l'Intégration, « les gens obtiennent le droit de vote dès qu'ils arrivent dans leur commune. Ils peuvent immédiatement participer à la vie politique et s'intégrer plus facilement en s'intéressant aux décisions politiques qui ont un impact sur leur vie ». Seuls les étrangers vivant en Irlande pouvaient jusqu'à présent voter aussi rapidement dans leur pays de résidence. Pour réduire les délais d'inscription sur les listes électorales, une nouvelle procédure permet de formuler un recours accéléré devant la cour administrative en cas de problème. Une campagne de sensibilisation de la population concernée avec le slogan « je peux voter » va être mise en place. Le vote obligatoire au Luxembourg, sous peine d'amende, peut être dissuasif pour que tous les étrangers s'inscrivent sur les listes, les élections municipales de 2023 vont apporter une réponse rapide.

Ils ont dit

Jean-Louis Berland, conseiller municipal de Saint-Michel-sur-Orge (Seine-Saint-Denis)

« Après chaque élection, la gauche alerte et s'inquiète de la montée de l'abstention chez les jeunes et dans les quartiers populaires. Mais, au-delà des timides campagnes pour l'inscription sur les listes électorales et des porte-à-porte de dernière minute où elle vient à la rencontre des plus jeunes pour, dans l'urgence, leur intimer l'ordre de voter, la gauche a oublié depuis quarante ans une mesure simple et pratique qui aurait davantage conscientisé des générations sur le "devoir" d'aller voter : la mise en œuvre de l'une des 110 propositions de François Mitterrand en 1981, à savoir instaurer le droit de vote pour les résidents étrangers aux élections municipales. Je pense que plusieurs générations de jeunes Français issus de l'immigration trouveraient plus naturellement le chemin des urnes si ce droit n'était pas refusé à leurs

parents qui vivent ici, travaillent ici et paient des impôts ici. »

Courrier des lectrices et lecteurs du n° 1712 de *Politis*, 30/06/2022

Vincent Geisser, directeur de la revue *Migrations Société*

« Le phénomène Zemmour n'est pas un accident de campagne mais bien la preuve que les schémas de pensée autoritaires et identitaires se sont progressivement mais sûrement installés dans le débat public hexagonal depuis plus de trente ans. C'est donc moins un phénomène de "zemmourisation des esprits" que nous vivons ces derniers mois, que la confirmation du recul d'une certaine conscience humaniste et démocratique qui a accoutumé chacun d'entre nous à percevoir et à considérer l'Autre (qui n'est en fait qu'un double de nous-même) sous les traits d'une altérité menaçante qu'il est donc légitime de réprimer ou, au mieux, de traiter avec charité, dans le

secret espoir qu'il finisse par rentrer chez lui. Cet Autre est aussi notre voisin supposé porteur d'une culture, d'une religion ou d'une philosophie de vie, auquel nous attribuons des intentions séditeuses ou séparatistes, parce qu'il refuse de se plier aux injonctions d'une francité mythifiée. Faute d'admettre que nous portons une responsabilité partagée dans ce qui nous arrive aujourd'hui sur les plans politique et électoral (l'extrême droite est créditée de près de 40 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle), les cris d'alarme sur les dangers du "populisme qui vient" risquent de n'être qu'une entreprise de déculpabilisation collective à court terme qui permettra à des Zemmour de prospérer dans la vie publique et de continuer pour longtemps encore à parler en notre nom. »

Extrait de l'éditorial du numéro 187, janvier-mars 2022, de *Migrations Société*.

Pour vous abonner à
La Lettre
de la citoyenneté

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros

Belgique

La nomination en juillet comme nouvelle ministre des Affaires étrangères du gouvernement fédéral de Hadja Lahbib a été particulièrement remarquée par les médias. Née en 1970 en Belgique de parents kabyles algériens, elle a été journaliste et présentatrice à la télévision francophone. Elle est membre du Mouvement réformateur (MR), parti du Premier ministre, Sophie Wilmès.

Espagne

Début juin, un débat sur les droits politiques des étrangers et des migrants a eu lieu au sein de la commission internationale du Congrès. Les représentants de Podemos, parti membre de la coalition gouvernementale, ont plaidé notamment pour le droit de vote des étrangers comme une des mesures justes et urgentes. Les représentants du Parti socialiste ouvrier espagnol du président Pedro Sanchez ont rappelé que la réciprocité était requise actuellement.

Italie

Des manifestations ont eu lieu à Rome et dans d'autres villes fin juin pour soutenir un projet de réforme de la nationalité en faveur des jeunes « immigrés » nés en Italie ou arrivés dans le pays avant l'âge de douze ans et scolarisés en Italie depuis au moins cinq ans. Le projet a déjà été adopté par la commission des affaires institutionnelles du Parlement mais la démission du Premier ministre Mario Draghi en juillet a arrêté les projets en cours d'examen jusqu'à l'élection prévue en septembre d'un nouveau Parlement.

Portugal

La nationalité accordée au milliardaire russo-israélien Roman Abramovitch en tant que descendant de juifs séfarades fait l'objet de controverses dans ses deux pays d'origine, son nom de famille clairement ashkénaze rendant suspecte sa demande de bénéficier de la loi votée en faveur des descendants des juifs expulsés du Portugal à la fin du XV^e siècle.

Royaume-Uni

Après la démission de Boris Johnson et l'élimination parmi les premières candidatures de Kemi Badenoch, d'ori-

gine nigériane, il reste deux candidats, dont l'ancien chancelier de l'échiquier Rishi Sunak, d'origine indienne, que les 160 000 adhérents du Parti conservateur vont départager avant septembre pour désigner le prochain président du parti et Premier ministre.

Russie – Ukraine

Le président Poutine a signé plusieurs décrets favorisant l'acquisition de la nationalité russe par les Ukrainiens habitant la partie de l'Ukraine occupée par l'armée russe.

Suède

Les huit députés d'origine kurde, accusés d'être des « terroristes » par le président turc Recep Erdogan font l'objet d'un chantage de la Turquie contre la demande d'entrée dans l'OTAN de la Suède.

Australie

Les élections nationales du 21 mai ont vu la victoire du Parti travailliste, après neuf ans de gouvernement conservateur. Dans son programme, le nouveau Premier ministre, d'origine italienne, Anthony Albanese, s'est engagé à accéder à l'une des principales revendications des Aborigènes : organiser un référendum constitutionnel afin d'établir un organe représentatif pour conseiller le Parlement sur les lois affectant les peuples autochtones. Il y a 700 000 Aborigènes pour un total de 25 millions d'habitants. Il y avait également au dernier recensement plus de 600 000 Indiens dans le pays, pouvant y voter en tant que membres du Commonwealth. Les modalités du vote sont très particulières en Australie, les électeurs classent les candidats et le dépouillement tient compte de ce vote préférentiel.

Colombie

La Colombie a élu, le 19 juin, un président de gauche, Gustavo Petro, ancien guérillero, et une vice-présidente, Francia Marquez, afrodescendante.

Liban

Le vote de la diaspora a fait élire, le 13 mai, sur le siège druze l'avocat Firas Hamdane, figure de l'opposition citoyenne, et son colistier Élias Jaradé, élu sur le siège orthodoxe, contre un tandem

New York : le droit de vote dès 2023 remis en cause

Le 27 juin 2022, un juge de la Cour suprême de Staten Island a annulé la décision du conseil municipal de New York d'accorder le droit de vote dès les élections municipales de 2023 aux étrangers de la ville détenteurs de la carte de résident permanent ou d'un permis de travail (voir *La Lettre* n° 169). Staten Island est l'un des cinq arrondissements de New York, le plus méridional et le moins peuplé, 500 000 habitants sur les neuf millions de la ville. Le juge a estimé que cette décision nécessitait un référendum. Un recours est en cours.

chiite habituellement majoritaire dans la région. Sur près de 200 000 inscrits de la diaspora, il y a eu une participation exceptionnelle de plus de 50 % dans les 205 bureaux de vote répartis dans près de 50 pays. Les 128 sièges sont toujours répartis sur des critères religieux dans les 15 circonscriptions.

Libéria

Depuis fin juillet, la double nationalité est autorisée sauf pour les postes politiques importants. Longtemps interdite, elle était souvent contournée par les élites de nationalité américaine.

Madagascar

Promis après son élection en 2018 par le président Rajoelina, le droit de vote des expatriés aux élections législatives et présidentielle est toujours revendiqué par les 150 000 membres de la diaspora malgache en âge de voter.

Maurice

Contre l'avis du leader de l'opposition, le Premier ministre Pravind Jugnauth a défendu récemment une nouvelle fois le droit de vote des citoyens du Commonwealth à toutes les élections sur le principe de la réciprocité avec les autres États. 838 étrangers ont pu ainsi voter aux élections législatives de 2019.

La Lettre de la citoyenneté est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd, Habiba Bigdade et Paul Oriol.

France : entre élections présidentielle et législatives

Un nouveau gouvernement

Après la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République et la promotion d'Elisabeth Borne comme Première ministre, le nouveau gouvernement comprend deux ministres dont la nomination a été particulièrement remarquée, l'historien de père sénégalais, président du musée national de l'Histoire de l'immigration, Pap Ndiaye comme ministre de l'Éducation nationale et Rima Abdul-Malak, franco-libanaise, comme ministre de la Culture. Ces ministres représentatifs de la diversité de notre pays, parfois présentés comme des « symboles de la République », suivent d'autres tels Rachida Dati, Najat Vallaud-Belkacem, Rama Yade... qui dans des gouvernements antérieurs aussi bien de droite que de gauche montrent une lente mais certaine intégration de la diversité des origines dans le personnel politique français, intégration qui a été plus rapide dans beaucoup d'autres pays d'immigration.

La campagne des législatives

Le collectif J'y suis j'y vote a élaboré une lettre ouverte aux candidates et candidats leur rappelant le retard démocratique de la France en matière de droits politiques des étrangers et leur demandant de rattraper ce retard dans la prochaine législature. Cette lettre a été largement distribuée par le collectif lors du défilé du 1^{er} mai à Paris, elle a également été reprise le 16 mai dans le blog de *Mediapart*.

Regroupés dans la Nouvelle union populaire écologiste et socialiste (NUPES), les partis de gauche, qui au moment de la présidentielle avaient mis le droit de vote des étrangers dans leur programme, n'en parlaient plus dans la première mouture de leur programme pour les législatives. Le collectif J'y suis j'y vote leur a rappelé cet oubli, le droit de vote des étrangers aux élections locales a été remis dans le programme définitif de la NUPES. Les autres candidats n'en ont pas parlé.

La représentation des Français de l'étranger

Onze circonscriptions représentent depuis 2012 à l'Assemblée nationale les 1,4 million de Français expatriés. Ils doivent être inscrits soit dans leur consulat ou ambassade soit, sous certaines conditions, dans une commune en France. Le vote se fait en présentiel dans le pays de résidence, par correspondance, par procuration ou en ligne, cette dernière manière de voter a connu quelques ratés et empêché des citoyens de participer aux législatives. Il y a eu au second tour 551 486 votants, une abstention de 61,4 %.

Les résultats des législatives

Marqués par une abstention importante, 53,8 %, le recul de la majorité présidentielle sortante et le score important du Rassemblement national, 87 élus sur les 577. Aucun groupe parlementaire n'a la majorité dans la nouvelle Assemblée nationale, ce qui est exceptionnel sous la 5^e République et obligera à des compromis. La NUPES obtient ses meilleurs scores en région parisienne, notamment dans les villes d'Aubervilliers, Bobigny, Gennevilliers ou Trappes, dans les arrondissements de l'Est parisien et en outre-mer. Parmi les nouveaux élus, signalons Rachel Kéké, franco-ivoirienne, connue pour avoir

Recours après le Brexit

Une Britannique résidente dans le département du Gers depuis 1984 avait contesté sa radiation des listes électorales françaises après le Brexit auprès de la Cour de justice européenne. Celle-ci a rendu son jugement en juin : « Les ressortissants britanniques qui jouissaient des droits attachés à la citoyenneté européenne n'en bénéficient plus après le retrait du Royaume Uni de l'Union européenne. » La requérante avait déjà perdu la possibilité de voter dans son pays d'origine parce qu'elle l'a quitté depuis plus de quinze ans.

mené la grève des femmes de ménage d'un groupe hôtelier, qui a battu un ministre sortant du gouvernement précédent, et Tematai Le Gayic, benjamin de l'Assemblée, élu en Polynésie avec le mot d'ordre « pour une citoyenneté tahitienne ». Les Français de l'étranger ont élu huit candidats de la majorité présidentielle mais c'est surtout la défaite dès le premier tour de Manuel Valls, ancien Premier ministre, parachuté par le parti présidentiel contre le sortant de ce parti qui a été remarquée.

CNCDH

Le 18 juillet, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié son 31^e rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Il tient compte d'un sondage en face à face, effectué du 24 mars au 9 avril 2022 par l'institut IPSOS, comparé aux sondages antérieurs réalisés entre 1990 et 2019. Ces sondages comportent 74 questions, dont 44 posées au moins à 10 reprises permettent d'élaborer l'indice longitudinal de tolérance, créé par le chercheur Vincent Tiberj à partir de travaux de chercheurs américains. Parmi les thèmes, il y a celui-ci : « Il faut donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps. » L'indice, de 0 (intolérance absolue) à 100 (tolérance absolue), actuellement à 68 points, évolue de manière positive, plus 14 par rapport à la première enquête de 1990 ; c'est particulièrement net dans les tranches d'âge les plus jeunes.

Une date à retenir : 1^{er} avril 2023

Dans le cadre d'une série de réunions organisées en 2023 en France et en Allemagne par les réseaux European citizens' rights (ECIT) et Voting rights for all residents (VRAR), une réunion européenne sera organisée à Amiens le samedi 1^{er} avril 2023 de 10 h à 16 h 30 avec un repas sur place.

Une réflexion débat sur la citoyenneté de résidence, sa différence avec la nationalité, le niveau pertinent à réclamer pour les étrangers, municipal, régional, national, européen, sera introduite par Catherine Wihtol de Wenden et Tony Venables.

Un point sur les derniers sondages et l'évolution de l'opinion française sur le droit de vote des étrangers sera fait par l'ASECA. Serge-Arno Klumper, de l'ASTI du Luxembourg, reviendra sur les récentes décisions votées en faveur des étrangers dans le Grand Duché.

L'inscription préalable auprès de l'ASECA (Maison des associations, 12 rue Frédéric-Petit, 80 000 Amiens) est souhaitée. Vous recevrez les coordonnées précises du lieu de la réunion, les moyens d'accès et d'hébergement, le programme définitif.